

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

20 avril 2026

Membres :	19
Présents :	16
Représentés :	2
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril 2026, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur le Maire Jean-Jacques CHAPOULIE.

**Date de la convocation : 21 avril 2026**

**Présents :** Jean-Jacques CHAPOULIE, Marie-Chantal DUPIC-LATHIERRE, Gaëtan BRUNET, Pascale BASTIER, Gérard GASNIER, Delphine LEMAIN, Christophe MATTANA, Laurence RAYNAUD, John-Henry PERE, Sandra ROUSSEAU, André GUYOT, Christine TEXIER, Raymond BLANCHETON, Céline SAUTIVET, Patrick ROBERT, Stéphanie DENIS.

**Absents excusés :**

Nathalie MORICHON, donnant procuration à Gaëtan BRUNET.  
Serge GERMANEAU, donnant procuration à Gérard GASNIER.

**Absent :** Philippe DUFOUR

**Secrétaire de séance :** Laurence RAYNAUD.

Ouverture de la séance à 19h13.

**Affectation du résultat 2025**

Considérant la délibération 2026/01 venant approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses	Recettes	Reports
FONCTIONNEMENT	1 385 591,39 €	1 574 228,82 €	101 597,75 €
INVESTISSEMENT	653 983,07 €	888 860,00 €	-114 982,25 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025 :**

- Solde d'exécution de l'exercice : 234 876,93 €
- **Solde d'exécution cumulé : 119 894,68 €**

**Restes à Réaliser au 31/12/2025**

- Dépenses d'investissement :	11 642,13 €
- Recettes d'investissement :	61 560,70 €
- Solde :	49 918,57 €

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2025**

- Rappel du solde d'exécution cumulé :	119 894,68 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser :	49 918,57 €
- Besoin de financement total :	169 813,25 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

- Résultat de l'exercice :	188 637,43 €
- Résultat antérieur :	101 597,75 €
- Total à affecter :	290 235,18 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement à hauteur de :

- 250 000,00 € (article R002) en recettes de fonctionnement,
- 40 235,18 € (article R1068) en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que  
dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme, à Saint-Jouvent le 28/04/2026

Le Maire,  
  
Jean-Jacques CHAPOULIE

